

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
17/01/2018

L'an deux mille dix huit et le vingt cinq janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU Mmes GERARD,
SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE,
AMOUREUX, LIVOTI, Mme DALLA-
ZANNA, M. PIZZATO, Mmes TOUZANNE
AIMONE-CAT, Mr ROUCH
Mme CAHUZAC

D.C.M. N° 1.2
Rénovation éclairage public
au centre du village

Absente : Mme TONELLO

Madame GERARD Sylvie a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 30/08/17 concernant la rénovation de l'éclairage public au centre du village, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

Rénovation de l'éclairage public au centre du village comprenant :

- La fourniture et pose de 76 mâts cylindroconiques de 5 ou 6 mètres de hauteur supportant un appareil LED 36 Watts.
- La fourniture et pose sur façade de 9 appareils LED 24 Watts, rue de la Vièle, rue du Clocher et d'un appareil LED 36 Watts sur la façade de l'Ecole.
- La fourniture et pose sur poteaux béton existants de 8 crosses avec appareil LED 41 Watts, rue de la Poste et rue des Baradasses.
- La fourniture et pose de 2 projecteurs LED 40 Watts pour l'éclairage de l'Eglise. L'extinction sera programmée à 1 heure du matin.

Une étude d'éclairage sera réalisée pour confirmer la puissance des appareils et la hauteur des mâts.

- Le remplacement de 6 boîtiers pour prise guirlandes équipés d'un disjoncteur différentiel 4A-30mA.
- La mise en conformité du réseau d'éclairage public avec séparation du neutre commun avec le réseau basse tension si nécessaire.
- La vérification de la conformité du réseau d'éclairage : contrôle de l'isolement des câbles et de la valeur de la mise à la terre des masses en vue de conserver le réseau d'alimentation existant.
- La dépose de 88 appareils équipés de source 100 Watts SHP, de 9 appareils 70 Watts SHP et de 12 appareils 150 Watts SHP.
- La fourniture et pose d'horloges astronomiques radiopilotées dans les coffrets de commande P1 « BOURG », P14 « PROMENADE » et P10 « CAUSSADE ».

.2-

Sur les rues principales, les études d'éclairage permettront d'obtenir les exigences photométriques correspondant à la classe C4 (10 lux moyen ET 0.4 d'uniformité) suivant les recommandations de la norme d'éclairage EN 13- 201.

Sur les rues transversales, l'éclairage moyen sera de 7,5 lux AVEC 0,4 d'uniformité selon la classe d'éclairage C5.

Dans un souci d'économie d'énergie, les lanternes seront munies de dispositifs réducteurs de puissance de 50 % qui permettront de baisser le flux lumineux aux heures les moins circulées de la nuit.

Le matériel LED répondra aux caractéristiques CAS 1 (efficacité lumineuse ou = à 90 lumens/Watt et un ULR < ou = à 3 %) de la fiche Certificats d'Economie d'Energie RES-ES-104 en terme d'efficacité énergétique et sera garanti 10 ans pièces et main d'œuvre.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	34 645 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	140 800 €
<input type="checkbox"/> <u>Part restant à la charge de la commune (estimation)</u>	<u>44 555 €</u>
Total	220 000 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

D E C I D E à l'unanimité des membres présents

- de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres,
- d'inscrire la dépense au Budget Communal 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **29.01.2018**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 26 janvier 2018

